

2012-0414
2014-04-04

BIO-CERES G WB

COMMERCIAL

Mycoinsecticide biologique

Briquelette dispersible dans l'eau

Pour la réduction du nombre d'aleurodes, les pucerons et les thrips dans les tomates, les concombres et les plantes ornementales en serre

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
SENSIBILISANT POTENTIEL
ATTENTION- IRRITANT POUR LES YEUX**

GARANTIE: *Beauveria bassiana* souche ANT-03 contient un minimum de 1×10^{10} conidies/g.

NO D'HOMOLOGATION: 31232 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 200g à 1kg

Lot No.

Date de fabrication: _____

Anatis Bioprotection
Centre québécois d'innovation en biotechnologie
500, boulevard Cartier ouest, Suite 220. Laval (QC) H7V 5B7.
Téléphone: (514) 967-6401; Télécopieur: (450) 688-8528

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut entraîner une sensibilisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer ou inhaler les poussières. Porter des gants imperméables à l'eau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et un respirateur/masque avec filtre anti-poussière (approuvé NIOSH, avec préfixe TC-21C) ou un respirateur approuvé par le NIOSH (muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques), lors de la manipulation, l'application, le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

NE PAS circuler ou permettre à quiconque de circuler dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec à moins de porter l'équipement de protection personnel approprié, incluant une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants imperméables à l'eau. De plus, un respirateur/masque avec filtre anti-poussière (approuvé NIOSH, avec préfixe TC-21C) ou un respirateur approuvé par le NIOSH (muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques) est requis jusqu'à ce que le brouillard de pulvérisation se soit déposé au sol.

Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les effets potentiels de ce produit sur certains insectes bénéfiques et pollinisateurs, pouvant être utilisés à l'intérieur de programme de lutte intégrée (LI) en serre, ne sont pas connus. Peut être nocif aux insectes bénéfiques. Éviter le contact direct avec les insectes bénéfiques lors d'applications par pulvérisation. Ce produit peut être toxique aux abeilles lorsqu'elles sont exposées directement aux traitements ou à la dérive. Ne pas appliquer là où les abeilles butinent.

**NE PAS permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.
Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

ENTREPOSAGE:

Entreposer dans un endroit frais et sec. Peut être entreposé jusqu'à 12 mois au réfrigérateur à 4 °C ou jusqu'à 6 mois à 21°C dans un emballage non ouvert. Le produit peut être conservé jusqu'à 3 mois à 21°C dans un emballage ouvert. Bien refermer le contenant de produit utilisé pour prévenir la diminution de l'efficacité.

Le BIO-CERES G WB contient des spores vivantes du champignon *B. bassiana* que l'on trouve dans la nature. Les spores peuvent être endommagées par l'entreposage à des températures élevées (supérieures à 25°C) ou de contact avec l'eau pendant plus de 24 heures.

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BIO- CERES G WB est une formulation de briquettes solubles dans l'eau contenant les spores vivantes d'un champignon d'origine naturelle, *Beauveria bassiana* souche ANT-03 en tant qu'ingrédient actif. Le poids de chaque briquette est de 1 g. Cela signifie, par exemple, si le taux d'application est 2g/L - utiliser deux briquettes/L.

BIO-CERES G WB réduit le nombre de:

Aleurodes, pucerons et thrips dans les tomates, les concombres et les plantes ornementales en serre.

MODE D'EMPLOI

Débuter les traitements dès la première apparition des insectes nuisibles. Les doses d'application, la fréquence des traitements, la couverture de la pulvérisation et la densité des ravageurs influencent la rapidité d'obtention des résultats recherchés.

Bio-Ceres G WB est plus efficace lorsqu'il est appliqué tôt, avant que les populations des insectes ne deviennent trop importantes. Il faut de 7 à 10 jours après la première application pour que la suppression se manifeste. Appliquer de nouveau si nécessaire.

Plusieurs applications peuvent être nécessaires pour réduire le nombre de ravageurs cibles.

INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DU MÉLANGE

Utilisez une solution fraîchement préparée à chaque fois. **Ne pas mélanger avec un fongicide.** Si un fongicide doit être utilisé, assurer l'application du fongicide au moins 4 jours avant l'application du Bio-Ceres G WB ou au moins 2 jours après l'application du Bio-Ceres G WB.

Ce produit peut être appliqué avec un équipement de pulvérisation classique à main et/ou au sol.

DOSES ET INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Appliquer 2-4g /L d'eau en fonction de la densité de la population d'insectes. **Il est recommandé d'ajouter une petite quantité d'eau propre dans le réservoir ou le pulvérisateur avant d'ajouter BIO-CERES G WB pour éviter de décantation. Agiter constamment afin de maintenir la suspension de la solution.**

Utiliser un volume de bouillie suffisant pour couvrir le feuillage infesté par des insectes nuisibles. La quantité d'eau nécessaire dépende de la taille de la culture et de l'équipement de pulvérisation. De 500 à 1000 L de volume de solution sera typiquement requis pour 1ha, selon la culture traitée.

FREQUENCE ET CALENDRIER D'APPLICATION

Appliquez de nouveau dans un délai de 7 jours. En cas d'infestation de ravageurs, le produit peut être utilisé tous les 3-5 jours. Plusieurs applications peuvent être nécessaires pour réduire le nombre de ravageurs cibles. Il n'y a aucune limite sur le nombre d'applications. Bien mélanger avant l'application. Un agent émulsifiant peut être ajouté.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAR)

Le délai d'attente avant la récolte pour BIO-CERES G WB est 0 (zéro) jour et le produit peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage de déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou des dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.